

# COMPAGNIE NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES

S.A., août 1909.

CONSTITUTION  
(*La Loi*, 26 août 1909)  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 août 1909)

Cie nosybéenne d'industries agricoles, au capital de 200.000 fr. divisé en 2.000 actions de 100 fr., dont 200 d'apport, attribuées à M. Tardieu. — Siège social à Paris, 16, rue de Grammont. — Conseil : MM. J. Dybowski <sup>1</sup>, de La Motte-Saint-Pierre <sup>2</sup>, P. Thibaud <sup>3</sup>, H. Chapuis <sup>4</sup>, H. de Vendegies <sup>5</sup> et L. Tardieu <sup>6</sup>. —

Commissaire des comptes : M. Pottier, Jehan, ingénieur, E. C. P., demeurant à Paris, rue Alphonse-de-Neuville, n° 39. Suppléant : M. Jezéquel, Eugène, ex-commissaire de la marine, demeurant à Paris, rue Denis-Poisson, n° 7.

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Moyne, notaire à Paris

---

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 11 juin 1910)

Cie nosybéenne d'industries agricoles. — Changement de siège social. — Précédemment à Paris, 7, rue Laffitte, doit être transféré même ville, 9, rue Pillet-Will. — *Petites Affiches*, 9 mai 1910.

---

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 août 1910)

---

<sup>1</sup> Jean Dybowski (1856-1928) : directeur général de l'Agriculture et du Commerce en Tunisie ; fondateur-directeur du jardin colonial de Nogent-sur-Marne... Voir [Qui êtes-vous ?](#)

<sup>2</sup> Guy de la Motte Saint-Pierre (1871-1945), de Genilliers (Indre-et-Loire) : ancien officier de marine, créateur de [domaines à Nossi-Bé](#), président ou administrateur de diverses sociétés.

<sup>3</sup> Pierre Thibaud, à Neuilly-sur-Seine, rue Ancelle, n° 3. Publiciste. Des dentifrices Thibaud Gibbs.

<sup>4</sup> Henri Chapuis, à Paris, rue du 4-Septembre, n° 12 : administrateur de la Banque Ch. Noël et Cie, de la Compagnie nosybéenne d'industries agricoles (1909), de l'Oxydrique française, du Djebel-Hallouf (1913), de la Compagnie sambiranaise (1916), des Mines de cuivre de Naltagua (Chili)(1918), de la Compagnie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides (1927)...

<sup>5</sup> Henri Bouchelet de Vendegies (Selvigny, Nord, 19 novembre 1886-Selvigny, 8 juin 1965), à Paris, rue de l'Université, n° 159. Ingénieur. Les Allemands occupèrent son château de Sorval durant la Première Guerre mondiale et le dynamitèrent à leur départ (9 octobre 1918). Reconstitué en 1929 avec les dommages de guerre.

<sup>6</sup> Léon Tardieu, à Paris, rue de l'Université, n° 159. Commerçant. Trésorier du Syndicat des chargeurs coloniaux (1913), administrateur de la Compagnie sambiranaise (1916), président du Syndicat des exportateurs français des riz, maniocs et grains de Madagascar. Décédé à Croix-Valmer (Var) le 5 septembre 1940 (*Le Figaro*, 5 octobre 1940).

Société nosybéenne d'industries agricoles. — Modification aux statuts. — Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 12 juillet 1910, les articles 55 et 56 des statuts ont été modifiés. — *Petites Affiches*, 19 juillet 1919.

---

UNE EXCELLENTE INITIATIVE  
Syndicat des chargeurs  
(*Les Annales coloniales*, 27 mars 1913)  
(*La Petite Gironde*, 4 avril 1913)  
(*Le Progrès de Madagascar*, 25 avril 1913)

Trésorier : M. Léon Tardieu, administrateur-directeur de la Cie nosybéenne d'industries agricoles.

---

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE  
Séance du 5 novembre.  
Présidence de M. Lindet  
(*Journal officiel de la République française*, 7 novembre 1913).

M. Dybowski analyse une note de M. Gouin sur l'emploi du manioc pour l'alimentation et l'engraissement des porcs, des veaux et de la volaille, en signalant le rôle favorable exercé par cet aliment sur le développement des tissus adipeux chez les suidés.

D'après les expériences poursuivies par MM. Gouin et Andouard, la ration d'engraissement avec le manioc, aussi assimilable à l'état cru qu'après avoir subi une légère cuisson, revient à 75 centimes par kilogramme de poids obtenu pour les porcs.

Dans une précédente note, M. Gouin a d'ailleurs démontré que le manioc, supérieur à la pomme de terre pour l'engraissement des animaux de l'espèce porcine, présentait les mêmes avantages pour l'alimentation des veaux, les cossettes réduites en farine pouvant être consommées sans cuisson.

Le manioc cultivé à Madagascar, ajoute M. Dybowski, donne facilement 20 tonnes à l'hectare, chaque racine pesant de 3 à 4 kg. Ces racines sont traitées à Madagascar par des sociétés dirigées par des industriels français qui préparent le manioc en rachetant soit aux colons, soit même aux indigènes. Une de ces sociétés fondée dans la région du Sambirano, au voisinage de Nossi-Bé, la [Société nossibéenne](#), prépare ainsi des cossettes qui peuvent entrer avantageusement dans la ration des chevaux, des bœufs, des porcs, des moutons, et qui constituent même un aliment précieux pour l'entretien et l'engraissement des volailles. Celles-ci s'habituent bien vite à manger le manioc s'il est soumis à une légère cuisson.

Provenant des colonies françaises, le manioc peut être livré au prix indiqué par M. Gouin, de Nantes, à 20 fr. les 100 kg., prix avantageux puisque le produit très sec ne pèse pas lourd.

La France trouvera, conclut M. Dybowski, dans l'exploitation de ses ressources coloniales un profit direct et des compensations nouvelles aux sacrifices consentis au début pour l'organisation de nos possessions lointaines.

---

1916 (août) : CRÉATION DE LA [COMPAGNIE SAMBIRANAISE](#)

---

MODIFICATION  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 juillet 1919)

Cie nosybéenne d'industries agricoles. — Augm. du cap., modif. aux statuts. — *Petites Affiches*, 5 juillet.

---

APPORTS DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE DU SAMBIRANO

*Bulletin des annonces légales obligatoires* du 15 novembre 1920.  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 novembre 1920)

Convocations en assemblées générales extraordinaires  
Société agricole du Sambirano. — Le 15 décembre, à Paris, 58, Faubourg-Montmartre. Ratification des apports faits à la Compagnie nosybéenne d'industries agricoles. Augmentation du capital.

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère des colonies  
(*Journal officiel de la République française*, 31 août 1921).

Au grade de chevalier (au titre )  
Tardieu (Jean-Léon), administrateur-directeur de la Compagnie nosybéenne d'industries agricoles ; 3 ans de services militaires. Titres exceptionnels : administrateur de la Compagnie sambiranaise et de la Société agricole de Sambirano. A créé une ligne de navigation entre Madagascar et la Côte orientale d'Afrique pour le transport des bœufs de la Grande-Ile. Sous son impulsion, la compagnie dont il est actuellement directeur a généralisé l'emploi du manioc dans l'industrie et l'agriculture en France. De ce fait, la culture du manioc s'est de plus en plus répandue à Madagascar et est devenue une des plus importantes causes de la prospérité de la colonie.

---

AEC 1922-374 — Cie nosybéenne d'industries agricoles, 9, rue Pillet-Will, PARIS (9<sup>e</sup>),  
Capital. — Sté an., f. en août 1909, 3.600.000 fr. en 36.000 act. de 100 fr. — Divid.:  
1917, 5p. 100 ; 1918, 10 p.100 ; 1919, 12 p. 100.

Objet. — Préparation, dessiccation ou transform. de tous produits agricoles coloniaux, particulièrement du manioc. — siège de l'exploit. et usine à Ambanje, par Nosy-Bé.

Imp. — Manioc.

Conseil. — MM. P[ierre] Thibaud, présid. ; L[éon] Tardieu, admin.-direct. commercial ; H. Chapuis, A. Hattu <sup>7</sup>, Guy de la Motte Saint-Pierre, Raoul Charbonnel [Études du Nord], Raoul Hacault, René Monméja [*sic* : *Momméja* <sup>8</sup>], adm.

---

NÉCROLOGIE  
René Momméja  
(*Le Temps*, 15 juillet 1922)

On nous annonce la mort de M. René Momméja, banquier, survenue le 13 juillet, en son domicile, rue d Anjou, 17, à Paris. L'inhumation a eu lieu aujourd'hui, samedi, cimetière Montmartre.

---

Compagnie nosybéenne d'industries agricoles  
(*La Journée industrielle*, 14 janvier 1923)

L'assemblée extraordinaire des actionnaires, tenue récemment, a décidé la réalisation d'une première tranche de 1.200.000 fr. sur l'augmentation de capital de 3.500.000 fr. précédemment autorisée, par l'émission au pair de 12.000 actions nouvelles de numéraire de 100 francs, qui devront être libérées du quart, soit 25 francs, à la souscription, et porteront jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1923.

L'assemblée a réservé le droit aux anciens actionnaires de souscrire une action nouvelle pour trois actions anciennes.

---

Compagnie nosybéenne d'industries agricoles  
(*La Journée industrielle*, 28 février 1923)

Les actionnaires de cette société, réunis hier en assemblée extraordinaire, au siège social, 9, rue Pillet-Will, à Paris, sous la présidence de M. de Lamothe-Saint-Pierre, ont régularisé l'augmentation de capital de 1.200.000 fr. réalisée par l'émission, au pair, de 12.000 actions de 100 fr., constituant la première tranche de l'augmentation de 3.500.000 fr. décidée par une assemblée antérieure.

---

<sup>7</sup> Albert Hattu : né le 20 janvier 1865 à Cambrai (Nord), ingénieur ECP, marié en 1898 à Suzanne-Emmeline-Louise Ballot. Administrateur de la Cie des caoutchoucs de Casamance. Représentant du groupe minier Léonino : administrateur de la Société des mines de Laurières, Haute-Vienne (1910), commissaire aux comptes de la Galicienne de Mines (concessions de Niedzieliska et Zarki en Galicie autrichienne), administrateur-secrétaire général de la Cie Centrale des mines et métallurgie et de la Cie des mines d'or du Châtelet (Creuse), administrateur des Mines d'or de l'Andavakoera (1928). Administrateur de la C<sup>e</sup> agricole et sucrière de Nossi-Bé. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 juillet 1917 (min. Guerre) : capitaine d'artillerie au sous-secrétariat d'État aux fabrications de guerre, transports et combustibles. Avis de décès : *L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> avril 1935.

<sup>8</sup> René Momméja (Espaly, 1866-Paris, 1922) : marié le 20 avril 1895 à Paris avec Laura Perey. D'où : Blanchette (1896-1991), Henri (1897-1990), Pierre (1899-1982) — administrateur de la Cie industrielle des piles électriques (Cipel) — et Roger (1901-1931). Négociant et banquier à Paris, administrateur du Traitement intégral des minerais et du Consortium d'études industrielles et minières (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 août 1920, p. 341 et 1<sup>er</sup> décembre 1920, p. 501), représentant du Trust Franco-Belge des Pétroles.

Le capital social, réduit, sous condition suspensive de l'augmentation ci-dessus, de 3.600.000 francs à 1.800.000 fr. par l'assemblée extraordinaire du 9 janvier dernier, est donc actuellement de 3 millions.

Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence.

(*La Presse coloniale illustrée*, supplément, juillet 1923)

**Compagnie Nosybéenne d'Industries Agricoles**

*Fournisseur du Ministère de la Guerre, du Ministère de l'Agriculture,  
de la Ville de Paris et des Syndicats Agricoles*

**MANIOC EN COSSETTES**

séchées au soleil pour :

**LA DISTILLERIE, L'ALIMENTATION DU BÉTAIL, LA GLUCOSERIE, LA FÉCULERIE, ETC.**

Usines et Plantations à **AMBANJA** (Province de Nosy-Bé)

SIÈGE SOCIAL & DIRECTION COMMERCIALE :

**9, Rue Pillet-Will, 9. — PARIS**

Téléphone : CENTRAL 04-92

Compagnie nosybéenne d'industries agricoles  
Fournisseur du ministère de la Guerre, du ministère de l'Agriculture  
de la ville de Paris et des syndicats agricoles

**MANIOC EN COSSETTES**  
séchées au soleil pour :  
**LA DISTILLERIE, L'ALIMENTATION DU BÉTAIL, LA GLUCOSERIE, LA FÉCULERIE, ETC.**

Usines et plantations à **AMBANJA** (Province de Nosy-Bé)

SIÈGE SOCIAL & DIRECTION COMMERCIALE  
9, rue Pillet-Will, 9 — Paris  
Téléphone : Central 04-92

Compagnie nosybéenne d'industries agricoles  
(*La Journée industrielle*, 4 juillet 1923)

L'assemblée ordinaire de cette société au capital de 3 millions, dont rue Pillet-Will, a eu lieu hier, sous la présidence de M. Pierre Thibaud, président du conseil d'administration. Les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1922, se soldant par un déficit de 1.810.034 fr. 59, dont la presque totalité se réfère à une dépréciation sur immobilisations (usine de compression et voie ferrée). Cependant, le rapport signale que les cours rémunérateurs auxquels la société a pu vendre une partie de son stock de manioc sec 1922 permettront de compenser dans une certaine mesure le déficit de la récolte 1922 et de réduire d'une manière sensible ses engagements vis-à-vis des banques. D'autre part, les nouvelles parvenues de Madagascar font prévoir une bonne récolte moyenne pour 1923.

Enfin, les participations prises dans les diverses sociétés voisines, qui se livrent à des cultures riches et à l'industrie du sucre, ainsi que les marchés passés avec elles, sont sur le point de devenir rémunérateurs. La société envisage de ce côté des bénéfices intéressants.

L'assemblée a ratifié les nominations de MM. de Caplane et Treboul <sup>9</sup>, comme administrateurs, et réélu M. Thibaud, administrateur sortant.

---

#### Petits croquis

M. [Pierre-Eugène] de Caplane

[article sans source, ni date. Probablement de 1924]

[...] L'Amérique alors se lançait à fond dans le pétrole et Caplane se fit prospecteur [création en 1909 de la Franco-Wyoming]. Il trouva un gisement, voulut l'exploiter, mangea ses quatre sous, vécut des heures douloureuses, désespéra, faillit sombrer. Un homme le sauva et sauva l'affaire : M. Pierre Thibaut, financier à l'époque et depuis lanceur des produits "Gibbs".

Depuis, M. de Caplane a pris du repos, tout en faisant des affaires. Il a des intérêts au Mexique, au Gabon [CCAEF], à Nossi-Bé [Nosybéenne d'industries agricoles, présidée par Pierre Thibaud]... et même en France, puisqu'on le retrouve dans une entreprise de tapis [Aux Fabriques d'Aubusson]. [...]

---

#### Compagnie nosybéenne d'industries agricoles (*La Journée industrielle*, 25 juin 1924)

L'assemblée ordinaire de cette société, tenue récemment, au siège, à Paris, 9, rue Pillet-Will, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1923, faisant ressortir un bénéfice net d'exploitation de 522.266 fr. 98 pour un chiffre de 3 028.425 fr. 95, alors que l'exercice précédent s'était soldé par un déficit de 10.034 fr. 59 pour l'exploitation courante, plus 1.800.000 fr. d'amortissements exceptionnels.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a voté la répartition suivante : 90.152 fr. 95 affectés à l'amortissement des frais d'augmentation de capital, ce qui ramène ce poste à 1 fr. ; 10.034 fr. 59 à l'amortissement du déficit de l'exercice précédent ; 408.064 fr. 28 pour porter le fonds d'amortissement à 1 million. Sur le reliquat de 14.015 fr. 16, il a été prélevé 5 % soit 700 fr. 75, pour la réserve légale, le surplus étant reporté à nouveau.

M. Treboul, administrateur sortant, a été réélu.

---

<sup>9</sup> Gaston Treboul (1860-1940) : polytechnicien, ingénieur du génie maritime, futur président. Voir encadré ci-dessous.

Le rapport du conseil insiste sur ce fait que le conseil a obtenu du ministre de l'Agriculture de faire classer le manioc parmi les succédanés du blé pouvant être employés dans la panification. Or, le manioc est actuellement le principal objet de l'exploitation de la société, qui a obtenu en 1923 un chiffre de ventes de plus de 3 millions de francs.

Le matériel a été perfectionné par l'adjonction, à l'atelier de broyage, d'une bluterie qui permet de livrer un produit meilleur. Le conseil s'est préoccupé d'introduire dans son programme d'exploitations agricoles des cultures de plantes à parfum, en particulier celle de la citronnelle.

---

**Société agricole du Sambirano**  
(*La Journée industrielle*, 11 octobre 1924)

.....  
Les concessions de la société à Madagascar, mises aux enchères, ont été adjugées à la Compagnie nosybéenne d'industries agricoles.

---

*Annuaire Desfossés*, 1925, p. 1279 :  
Compagnie nosybéenne d'industries agricoles  
Conseil : P. Thibaud, G. de la Motte Saint-Pierre, H. Chapuis, P.-E. de Caplane, R. Charbonnel, R. Hacault, G. Treboul.

---

COMPAGNIE NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES  
(*Les Annales coloniales*, 18 juin 1925).

Les bénéfices d'exploitation atteignent 1.574.015 francs contre 522.266 francs pour l'exercice 1923, après affectation de 130.803 francs aux provisions. Le dividende sera vraisemblablement de 80 francs sur lequel deux acomptes représentant 70 fr. ont été mis en paiement, le dernier, de 50 francs, le 5 juin.

La situation de trésorerie est très forte.

En présence de 883.494 fr. de passif exigible, dont une créance sur la Compagnie française du Sambirano dont la Nosybéenne détient le contrôle, la société peut aligner 3.026.712 fr. d'actif disponible ou réalisable.

---

Compagnie nosybéenne d'industries agricoles  
(*La Journée industrielle*, 23 juin 1925)

L'assemblée ordinaire tenue hier, sous la présidence de M. Pierre Thibaut, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1924, qui s'est soldé par un bénéfice net de 969.809 fr. 87, après 604.235 fr. 50 d'amortissements. Il s'y ajoute le report antérieur de 13.314 fr. 41. Le dividende a été fixé à 80 fr. par action. Le report à nouveau s'élève à 252.835 fr. 88.

Le rapport indique que la production de manioc sec a été de 6.100 tonnes environ. Dans le but de développer la production, d'agrandir les propriétés et d'augmenter la variété des cultures, la société a acquis le domaine de la Société française du Sambirano, société en liquidation depuis plusieurs années. Ce domaine, d'une superficie

de 1.800 hectares, facilement irrigable, est situé à proximité des propriétés de la société ; il se prête à toutes les cultures tropicales, notamment la culture de la vanille, du café et des plantes à parfums. La société se propose, en effet, de développer cette dernière culture et de procéder elle-même à la distillation des plantes. Elle se propose également d'adjoindre à ses fabrications celle du sucre, qu'elle s'est bornée jusqu'ici à vendre une fois fabriqué.

---

Compagnie nosybéenne d'industries agricoles  
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1925)

L'assemblée ordinaire de cette société s'est tenue le 22 juin sous la présidence de M. Pierre Thibaud, assisté de M. de Champeaux <sup>10</sup>, représentant la Banque intermédiaire de Paris, et de M. de Caplane, comme scrutateurs.

Elle a approuvé Les comptes de l'exercice 1924 faisant ressortir un bénéfice d'exploitation brut de 1.574.045 fr. Déduction faite de 604.235 fr. d'amortissements, le surplus a été réparti comme suit : Réserve légale, 48.490 fr. ; 6 % aux actions libérées, 216.000 fr. ; 15 % au conseil d'administration, 1051797 fr. ; 10 % aux actionnaires, 360.000 francs ; report à nouveau, 239.521 fr.

Un acompte de 20 fr. par action a été distribué net en novembre 1924 et un second acompte de 50 fr. le 5 juin courant. Le solde sera mis en paiement à compter du 23 juin à raison de 8 fr. 80 net.

Le rapport indique qu'au cours de cet exercice, la situation de la Société s'est sensiblement améliorée. Elle s'est libérée des engagements qui avaient été pris envers des tiers au moment de la crise de 1922, sans même attendre l'expiration des délais qui lui avaient été accordés. Cette consolidation financière a été obtenue grâce aux cours rémunérateurs du manioc, et aussi par la vente d'une partie du portefeuille.

La production de manioc sec a été de 6.100 tonnes environ.

---

---

<sup>10</sup> M. de Champeaux : commissaire suppléant de la Compagnie commerciale de l'AEF (groupe Caplane) et, semble-t-il, administrateur, puis président de la Société de plantations et d'exploitations coloniales à Bingerville (Côte-d'Ivoire).

*Camille* Charles André LEJEUNE, directeur

Né le 18 septembre 1881 à Alger.  
Fils de Joseph Lejeune, juge, et de Aimée Castelli.

Vingt ans dans l'administration coloniale.  
Administrateur des services civils de l'Indochine (1906-1919).  
Chef de cabinet du gouverneur de la Guadeloupe (1909-1911).  
Mission en Indochine en vue de l'intensification de la production des bois et huiles  
nécessaires à l'aviation (fin 1918).  
Démissionnaire en 1919.

Un des promoteurs et créateurs du [centre industriel de Quang-Yên](#) (Tonkin)  
(1919-1920)

Chargé de la [Compagnie des mines d'or de Bong-Miu](#), Annam (1922).  
Membre du conseil de Législation (crédit agricole, crédit colonial, concessions  
agricoles) du Conseil supérieur des colonies depuis 1924.

Chevalier de la Légion d'honneur du 19 janvier 1926 (min. des Colonies) :  
directeur de la Compagnie nosybéenne d'industries agricoles.

Administrateur de la [Banque des intérêts français](#).  
Président de [La Betsiboka](#) (1927).

Administrateur [Les Marquises](#), S.A. franco-tchécoslovaque des îles de l'Océanie  
de la [Société indochinoise des Plantations de Kantroy](#) (1927)  
des [Caoutchoucs de Kompong-Thom](#) (sept. 1927),  
et de la [Société d'exploitation de Phu-Quoc](#) (1927)

Membre (1927) du comité d'experts coloniaux au Bureau international du travail.

Administrateur de l'[Union financière franco-indochinoise](#) (1929),  
de la [Compagnie de Mossamédès](#) (Angola)

de la [Compagnie générale des comptoirs africains](#) (1933)

de la [Compagnie minière ouest-africaine](#) (1935),

de la [Société générale du Golfe de Guinée](#),

de la Société africaine financière et agricole (SOCAFA) à Atakpamé (Togo),

de la Compagnie minière de l'Afema (Côte-d'Ivoire),

et de la [Compagnie d'exploitations forestières africaines](#) (Gabon).

Membre du conseil de législation du conseil supérieur des colonies (1930)

Chargé de mission sur la situation des bois au Gabon (1931).

Rapporteur du Comité central des oléagineux (1933).

Auteur d'un ouvrage sur la propriété en Indochine.

Collaborateur à la *Revue de l'Institut colonial*.

Nombreuses conférences sur la politique agricole coloniale.

En qualité d'administrateur délégué du journal *France-Outre-Mer*, a favorisé la  
propagande en faveur de l'Exposition de 1937 dans les milieux coloniaux.

Officier de la Légion d'honneur du 18 nov. 1938 (min. Agriculture) : chargé de mission  
au cabinet du ministre de l'agriculture, ancien administrateur des colonies.

Décédé le 30 décembre 1960.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR  
Promotion des Colonies  
(Bulletin de la Société des élèves et anciens élèves de l'École coloniale,  
janvier 1926)  
(*Le Temps*, 20 janvier 1926)

Chevalier

LEJEUNE (Camille), Ancien administrateur des Services civils [de l'Indo-Chine], directeur général de la Compagnie nosybéenne d'industries agricoles, 14 ans de services civils et militaires, 5 campagnes de guerre, Titres exceptionnels : depuis 6 ans dans l'industrie. Promoteur et créateur du centre industriel de Quang-Yên (Tonkin). A créé des débouchés à l'étranger pour les produits coloniaux français.

---

#### ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE DU SAMBIRANO

Nosybéenne d'industries agricoles  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 février 1926)

L'assemblée extraordinaire, qui se tiendra le 26 février, aura à statuer sur un projet en vertu duquel la Société agricole de Sambirano [fera] apport à la Nosybéenne de tous ses biens (meubles et immeubles) à Madagascar. La conséquence de cet apport serait la dissolution anticipée de la Société de Sambirano.

---

Nosybéenne d'Industries agricoles  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 21 juin 1926)

Réunis le 18 juin en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1925, faisant ressortir un bénéfice brut de 1.060.702 fr. en diminution de 507.342 francs sur le précédent. Cette diminution provient de ce que l'exercice 1924 avait comporté une recette exception nette de 362.060 fr. et aussi de ce que la récolte de manioc cette année a été inférieure à la précédente. Le dividende fixé à 86 fr. est payable le 21 juin, sous déduction de de l'acompte de 40 fr. déjà versé.

---

*Annuaire Desfossés*, 1927, p. 1067 :  
Compagnie nosybéenne d'industries agricoles  
Conseil : P. Thibaud, G. de la Motte Saint-Pierre, H. Chapuis, P.-E. de Caplane, R. Charbonnel, R. Hacault, G. Treboul.

---

Nosybéenne d'Industries agricoles  
(*Le Journal des débats*, 15 juin 1927)

Le bénéfice net de l'exercice 1926 s'élève à 1 million 338.186 fr. contre 1.066.702 fr. en 1929.

La répartition n'est pas encore connue. Rappelons que l'an dernier, il avait été distribué un dividende de 80 fr. brut par action pour un capital de 3.600.000 fr. ; en cours d'exercice, ce capital a été porté à 5.500.000 fr.

---

Compagnie nosybéenne d'industries agricoles  
(*La Presse*, 7 juillet 1927)

L'assemblée ordinaire du 5 juillet a approuvé les comptes de 1926 et voté le dividende brut annoncé de 70 francs par action (contre 80).

---

Nosybéenne d'Industries agricoles  
(*La Presse*, 1<sup>er</sup> décembre 1927)

Une assemblée extraordinaire des actionnaires, tenue le 29 novembre, a autorisé le conseil à porter le capital social de 5.500.000 fr. à 25 millions de fr. en une ou plusieurs fois. Il a été décidé que la première tranche à émettre ne pourra être inférieure à 2.500.000 fr. Les titres nouveaux seront émis avec une prime de 50 fr. Cette augmentation de capital permettra à la société l'achat de terrains, l'agrandissement des usines et distilleries, ainsi qu'une nouvelle extension des opérations de la société.

---

Contribution à l'étude des parasites des plantes à Madagascar  
par [Bernard] HAVARD-DUCLOS<sup>11</sup>  
(*Revue de pathologie végétale et d'entomologie agricole*, 1928)

Je tiens à remercier ici M. Fritz, directeur de la Compagnie nosybéenne d'industries agricoles, qui a eu l'amabilité de me fournir des renseignements sur les parasites de la région Ouest de la Grande-Île.

---

Compagnie nosybéenne d'industries agricoles  
(*La Journée industrielle*, 29 juin 1928)

Au cours d'une assemblée tenue hier sous la présidence de M. Pierre Thibaud, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1927, faisant apparaître un bénéfice d'exploitation de 476.062 francs.

Le dividende a été fixé à 35 fr. brut par action, payable à partir du 1<sup>er</sup> novembre. M. E.-P. de Caplane, administrateur sortant, a été réélu.

---

Dans nos sociétés  
Nosybéenne d'Industries Agricoles

---

<sup>11</sup> Bernard Havard-Duclos : fils de Théophile Havard-Duclos (1865-1920), ingénieur des Mines de Lens, directeur des Charbonnages d'Héraclée en Turquie (1903-1908), puis directeur général des Mines de Dombrowa, mort du typhus dans les prisons soviétiques. Ingénieur agronome. Fiancé à Simonne Berthomieu (*Le Temps*, 16 février 1928).

(*La Madécasse*, 22 août 1928)

Les comptes de 1927 font apparaître un bénéfice d'exploitation de 476.062 francs..  
Le dividende a été fixé à 35 fr. brut par action, payable à partir du 1<sup>er</sup> novembre.

---

1928 : RACHAT DU DOMAINE AU SAMBIRANO  
DE LA SOCIÉTÉ L'ANKARATRA

---

*Annuaire Desfossés*, 1929, p. 1147 :  
Compagnie nosybéenne d'industries agricoles  
Conseil : P. Thibaud, G. de la Motte Saint-Pierre, H. Chapuis, P.-E. de Caplane, R.  
Charbonnel, R. Hacault, G. Treboul.

---

En l'honneur de M. le gouverneur général Olivier  
(*Les Annales coloniales*, 18 avril 1929)

Raoul Hacault, administrateur de la Compagnie nosybéenne d'industries agricoles  
Tardieu, directeur commercial de la Compagnie nosybéenne d'industries agricoles

---

(*Archives commerciales de la France*, 30 avril 1929)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Cie NOSSYBÉENNE [*sic*] d'INDUSTRIES  
AGRICOLES, 9, Pillet-Will. — Transfert du siège, 6, Pierre-Haret. — 18 avril 1929. —  
*Petites Affiches*.

---

RENSEIGNEMENTS DIVERS  
Décisions et avis de la chambre syndicale des banquiers en valeurs  
Nosybéenne d'industries agricoles  
(*Le Temps*, 8 juillet 1929)

Depuis le 5 juillet 1929, les 5.000 actions nouvelles de cette société, n° 11.001 à  
16.000 sont inscrites à la Cote sous la même rubrique que les actions anciennes.

---

NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES  
(*Le Journal des débats*, 9 juillet 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue le 4 juillet, a approuvé les comptes de l'exercice 1928,  
faisant apparaître un solde bénéficiaire net de 1.160.127 francs. Le dividende a été fixé  
à 40 francs brut par action ancienne et à 23 fr. 79 par action nouvelle. Un acompte de

30 francs sur les actions anciennes et de 13 fr. 75 aux actions nouvelles, présentant l'intérêt statutaire de 6 % ayant déjà été versé le 1<sup>er</sup> février dernier, le solde sera payable le 2 décembre prochain, à raison de 10 francs, moins les impôts.

Nosybéenne d'Industries agricoles  
(*Le Journal des finances*, 20 septembre 1929)

La Compagnie nosybéenne d'industries agricoles a été constituée en 1910. Le capital d'origine (200.000 francs) fut porté par étapes à 3.300.000 francs puis à 3.600.000 francs. En 1922, l'exercice se solda par un déficit de 10.034 francs, à la suite d'un prélèvement de 1.800.000 francs sur le capital pour dépréciation des immobilisations : en janvier 1923, le fonds social se trouva ainsi ramené à 1.800.000 francs. Il a été depuis l'objet des modifications suivantes : porté à 3 millions aussitôt après la réduction de 1923, il a été élevé par la suite à 3.600.000 francs en août 1924, 4 millions 375.000 francs en février 1926, 5.500.000 francs en mars 1926 et 8 millions en 1927.

Seule cette dernière augmentation a été réalisée par émission d'actions au-dessus du pair, le prix d'émission des actions nouvelles, d'une valeur nominale de 500, fr., ayant été fixé à 550 francs. Il n'existe ni parts de fondateur ni dette obligataire.

Les fonds provenant des augmentations de capital ont été en partie utilisés pour accroître le domaine agricole de la Société. En 1925, ce domaine était déjà constitué d'importantes concessions territoriales situées à Madagascar, dans la vallée de Sambirano et dont la superficie totale était de 3.370 hectares. Depuis, la Compagnie nosybéenne a acquis, par voie d'apports, environ 1.283 hectares, en plein rendement, appartenant à la Société agricole de Sambirano, ainsi que les immeubles construits sur ce domaine, le matériel agricole et un troupeau bovin composé de 328 têtes. Cette opération a été complétée par l'acquisition de 321 hectares aménagés par l'Association Le Gabès, Besofo et dépendances et, pendant le dernier exercice, par l'acquisition de deux nouvelles propriétés de 350 et 300 hectares respectivement. De sorte qu'à l'heure actuelle, le domaine exploité par la Nosybéenne d'Industries agricoles comporte 7.000 hectares en chiffres ronds. Ces extensions ont permis à la Compagnie d'ajouter aux cultures fondamentales du manioc et de la canne à sucre, celles de la vanille, du cacao, du café,, et la production du coprah, ainsi que des huiles de lemongrass, d'ylang [sic - ylang-ylang] et de patchouli.

L'importance de ces principales productions a été la suivante en 1928 : 3.850 tonnes de manioc, 6.400 kg de vanille, 5.600 tonnes de cannes, 7 tonnes 1/2 d'essences de lemongrass, 7 tonnes 1/2 de cacao, 8 tonnes de coprah, ainsi que des huiles essentielles pour parfums. Ces produits ont été vendus avec marge plus ou moins bénéficiaire. Il faut, toutefois, faire une exception pour la vanille, dont les prix de vente ont subi les effets d'une crise assez grave.

Les résultats obtenus par la Compagnie nosybéenne au cours de ces dernières années ont été les suivants :

	Bénéf. nets	Div. p. act.
1924	1.574.045	80
1925	1.066.706	80
1926	1.338.186	70
1927	476.062	35

1928	1.160.027	40
------	-----------	----

Comme on peut le constater, la Compagnie avait eu à subir, en 1927, une crise provenant de la baisse d'un certain nombre de ses produits, crise qui a malencontreusement coïncidé avec l'augmentation du capital : aussi le dividende a-t-il dû être réduit de moitié.

Comme se sont attachés à le montrer le président du conseil et un des administrateurs, afin d'écarter tout sens défavorable d'une phrase contenue dans le rapport des commissaires, la mise en valeur d'un domaine comme celui-ci qui était constitué de terres plus ou moins vierges, demande de longues années de travail On ne saurait donc considérer les résultats obtenus jusqu'à ce jour comme représentant la productivité normale d'une affaire qui est encore en pleine croissance. Une telle œuvre demande aussi beaucoup d'argent et en demandera encore sans doute.

L'action de la Nosybéenne d'Industries agricoles se traite actuellement au marché en Banque à 825. Ce cours, tout en faisant la part des aléas que comporte toute entreprise de plantations coloniales, escompte les perspectives de productivité croissante qu'on attend généralement de cette affaire.

---

Mémento de l'actionnaire  
Compagnie nosybéenne d'industries agricoles  
(*Le Journal des débats*, 18 février 1930)

Augmentation du capital de 8 à 10 millions, par création de 4.000 actions de 500 francs, à émettre à 525 francs et à libérer du quart plus la prime à la souscription.

---

(*Le Journal des finances*, 28 mars 1930)

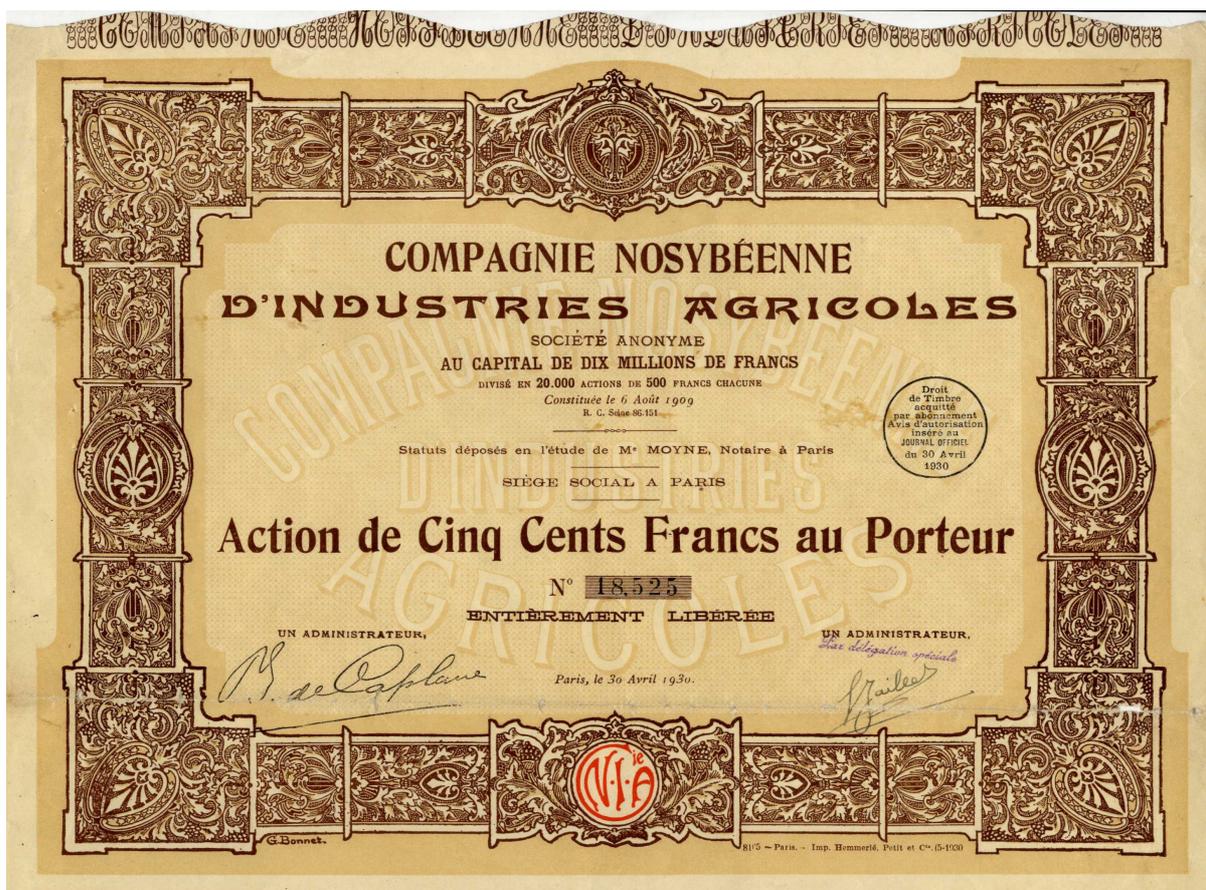
Pour leur introduction au comptant du Parquet les actions de la Nosybéenne d'Industries Agricoles se sont inscrites à 560, et terminent mercredi à 565. Elles composent, avec les 4.000 actions émises au début de ce mois, et créées jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1930, le capital de 10 millions.

---

Chevalier du mérite agricole  
(*Madagascar industriel, commercial, agricole*, 26 avril 1930).

Du MANOIR de JUAYE, administrateur délégué de la Cie Nosybéenne à Ambanja

---



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE NOSYBÉENNE  
D'INDUSTRIES AGRICOLES  
Société anonyme  
au capital social de dix millions de fr.  
divisé en 20.000 actions de 500 fr. chacune  
Constituée le 6 août 1909  
R.C. Seine 86.151

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Moyne, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 30 avril 1930

Siège social à Paris

ACTION DE CINQ CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée

Un administrateur : Pierre de Caplane

Un administrateur Par *délégation spéciale* : ?

G. Bonnet

Paris. — Imp. Hemmerlé, Petit & Cie.

Une thèse de l'Institut colonial de Nancy  
(*Bulletin de l'Institut colonial et agricole de Nancy*, juillet 1930)

M. André E. Colback, ingénieur (I. A. N.), licencié ès sciences, ex-adjoint au directeur de la Compagnie nosybéenne d'industries agricoles à Madagascar, a soutenu, le 14 octobre 1930, ses thèses pour obtenir le titre de docteur de l'Université de Nancy, mention sciences.

Sa thèse principale est intitulée : Contribution à l'étude au riz du Sambirano et Considérations sur l'amélioration du riz de Madagascar.

---

Nosybéenne d'industries agricoles  
(*Le Temps*, 5 juillet 1930)

Les résultats obtenus par cette société pendant l'exercice 1929 se traduisent par un bénéfice net de 270.048 francs, contre 1.160.027 francs pour l'année précédente.

Compte tenu du report antérieur, le solde disponible atteint 664.795 francs ; le conseil en proposera à la prochaine assemblée le report à nouveau.

---

COMPAGNIE NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES  
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 juillet 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 18 juillet, sous la présidence de M. de Caplane, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1929, faisant ressortir un solde créditeur de 661.70 fr., compte tenu du report précédent de 394.747 fr. Cette somme a été reportée à nouveau, après déduction du chiffre nécessaire pour porter le fonds d'amortissement de 2.826.429 fr. à 3 millions de francs,

M. Treboul, administrateur sortant, a été réélu.

Les produits bruts de l'exercice s'élèvent à 6 millions 969.141 fr. 79, dont 6 654 049 fr. représentent le chiffre des ventes de manioc, vanille, sucre, essences et divers, La production a atteint 5 9200 tonnes de manioc sec, 8.795 tonnes de cannes à sucre, 9.841 kg de vanille, 11.200 kg d'essence de lemongrass, 15.200 kg de cacao et 791 kg d'essences rares.

En raison de la crise des prix qui s'est manifestée au cours de l'été 1929, l'exercice écoulé a donné des résultats moins favorables que ceux que l'on escomptait (une baisse de 45 % a été enregistrée sur les prix de vente du manioc). Cependant, la production n'a cessé de croître dans le domaine de la Société et le conseil conserve pour l'avenir de la Société les mêmes espérances que par le passé.

D'ailleurs, ainsi que l'a déclaré le président après la lecture des rapports, les prix de vente marquent une tendance à un relèvement, en raison notamment de la situation en France du fait des intempéries.

Dans le cours de l'exercice, le domaine social s'est agrandi de deux propriétés enclavées dans le rayon d'action de la Société et voisines de la propriété d'Ottange : le domaine de Ranomena, d'une contenance de 6 hectares, et le domaine de Befitina-Keli, de 50 hectares. Le domaine social, en y comprenant les 350 hectares de la Compagnie Sambiranaise dont la Société a la jouissance, atteint maintenant une superficie de 7.100 hectares, non compris les polders. L'augmentation de capital de 2 millions réalisée en mars dernier permettra l'aménagement de ce domaine, en même temps qu'elle accroîtra les ressources de trésorerie nécessaires à l'accroissement du volume des affaires.

Avant le vote des résolutions, M. de Caplane a déclaré que l'année en cours se présente sous des auspices favorables : les récoltes s'annoncent excellentes, laissant entrevoir la réalisation d'un chiffre d'affaires intéressant.

Par ailleurs, la modification subie par le compte « Portefeuille », qui se trouve ramené de 617.523 fr. 85 à 239.650 fr. 20, est due à la réalisation, en cours d'exercice, d'un certain nombre de valeurs. Cette opération s'est effectuée dans de bonnes conditions et a laissé un bénéfice satisfaisant.

---

#### CHAMBRE ARBITRALE DE MADAGASCAR (*Le Phare de Majunga*, 4 août 1930)

Au cours de son assemblée générale du 17 juin, la chambre arbitrale du Syndicat des exportateurs français de riz, maniocs et grains de Madagascar, après avoir entendu lecture du rapport moral sur l'exercice 1929, a renouvelé son bureau comme suit:

Président : M DARRIEUX, de la maison U. GROS et DARRIEUX, négociants à Madagascar.

Vice-présidents : M. Léon TARDIEU, président du Syndicat des exportateurs français de riz, maniocs et grains de Madagascar, directeur commercial de la Compagnie Nosybéenne.

M. Jean BERGEY, administrateur délégué de la Compagnie générale de Madagascar.

Rappelons que la chambre arbitrale, fondée fin 1926, est apte à connaître des contestations entre exportateurs et acheteurs de produits de Madagascar chaque fois que le contrat de vente a prévu sa compétence ou que la demande en est faite par les parties en cause. Son siège est : 11, rue d'Anjou, Paris.

---

#### Assemblées générales d'actionnaires COMPAGNIE NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES (*Le Carnet de la semaine*, 16 octobre 1930)

Constitution : en 1909, pour une durée de 50 ans. Capital social : 8 millions, divisé en 16.600 actions de 500 fr. À l'origine, 200.000 fr., divisé en 2.000 actions de 100 fr., sur lesquelles 200 remises en rémunération des apports ; porté en 1912 à 400.000 fr.; en juin 1919 à 800.000 fr. ; en juillet 1920 à 3.600.000 fr. par création de 28.000 actions de 100 fr., sur lesquelles 3.000 remises en rémunération d'apport. En janvier 1923, le capital fut réduit à 1.800.000 fr. par l'échange de 1 action nouvelle de 100 fr. pour 2 anciennes ; en février 1923, il fut porté à 3 millions. En juillet 1923, les 30.000 actions furent échangées contre 6.000 actions de 500 fr. Enfin, en août 1924, le capital fut porté à 3.600.000 fr. ; il a été élevé, en 1926, à 4.375.000 fr., puis à 5.500.000 fr. pour absorption de la Société agricole du Sambirano ; en décembre 1927, à 8 millions par la création de 5.000 actions nouvelles (5 nouvelles pour 11 anciennes, 4 pour 9, 3 pour 7, 2 pour 5, 1 pour 3). L'assemblée du 29 novembre a autorisé le conseil à élever le capital jusqu'à 25 millions. Répartition : 5 % à la réserve légale ; 6 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 15 % au conseil d'administration ; 85 % aux actions. Le coupon n° 20 a servi de droit de souscription en décembre 1927.

Voici quels ont été les résultats enregistrés par la société au cours des quatre dernières années :

	Bénéf. nets	Dividendes
1926	1.333.206	70 00
1927	476.000	35 00
1928	1 160.027	—
1929	270.048	—

L'assemblée ordinaire du 18 juillet 1930 a approuvé les comptes de l'exercice 1929 qui s'est solde par un bénéfice net de 270.048 fr. contre 1.160.027 fr. 79.

Avec le report antérieur, le solde disponible s'établit à 684.795 fr.

Voici comment se compare et s'établit le compte de profits et pertes :

	1928	1929
CHARGES		
Transp. et frais de vente	5.433.209 79	5.762.270 28
Frais généraux	256.697 17	310.986 52
Intérêts et agios	12.539 69	131.089 81
Fonds d'assurances	100.000 00	100.000 00
	<u>5.792.446 65</u>	<u>6.304.346 61</u>
PRODUITS		
Ventes manioc, sucre, vanille, essence et divers	6.952.474 44	6.564.089 06
Encaissement des coupons	—	10.305 55
	6 952.474 44	6.514.394 51
Rappel des charges	5.792.446 65	6.304.346 61
Bénéfice net	1.160.027 79	270 048 00
Report antérieur	134.876 54	394.747 18
	<u>1.294.904 33</u>	<u>664.795 18</u>

L'assemblée générale a décidé qu'il n'y avait pas lieu de distribuer de dividende, ni de payer d'intérêts. Elle a décidé, en outre, de reporter à nouveau le solde créditeur du compte de profits et pertes sous déduction d'une somme de 173.570 fr. 51 nécessaire pour porter à 3 millions le fonds d'amortissement.

Pendant l'été de 1929, la surproduction mondiale a provoqué une baisse générale des prix des denrées, qui s'est manifestée surtout sur le manioc. Ce produit qui s'est vendu 102 fr. les 100 kg, est revenu jusqu'à 57 fr., soit une baisse de 45 %.

Les résultats de l'exercice ont été naturellement affectés par cette baisse. La production a été de 5.200 tonnes de manioc contre 3.844 tonnes ; 8.795 tonnes de cannes à sucre contre 5.972 tonnes ; 9.841 kilogrammes de vanille contre 6.404 kg ; 11.200 kg d'essence de lemongrass contre 7.400 ; 15.200 kg de cacao contre 7.350 ; et 791 kg d'essences rares contre 202. La Compagnie s'est rendue acquéreur de deux propriétés, celle de Ramomena et celle de Befitina-Keli. La superficie totale du domaine

atteint maintenant 7.100 hectares. Pour en continuer l'aménagement, la société a réalisé en mars dernier une augmentation de capital de 2 millions de francs.

Le président a terminé son rapport en déclarant que la récolte était excellente et a ajouté que la crise des produits agricoles ne se manifesterait pas durement pendant longtemps encore. Il a fait remarquer que si la crise provient de l'abondance de la dernière récolte, il faut y voir un second facteur qui est la conséquence du non rajustement au coefficient des droits protecteurs sur les produits agricoles étrangers.

Les deux bilans au 31 décembre se juxtaposent de la façon suivante :

	1928	1929
ACTIF		
Apports	1 00	1 00
Constit. et augment. capital	1 00	1 00
Domaines, terrains et et conc.	3.721.230 35	3.393.540 72
Constructions et usines	4.088.141 11	4.365 744 59
Voie ferrée, mat. d'exploit.	1.739.701 31	2.009.077 91
Flottille	281.470 07	276.403 62
Mobiliers	76.704 15	36.703 08
Dépôt de garantie	150 00	30.000 00
Plant. et récoltes sur pied	2.567.010 00	2.811.933 00
Troupeau	324.254 50	307.000 00
Approvisionnements	582.123 35	891.923 35
Stock manioc, sucre, divers	2.058.563 65	2.499 971 05
Caisses et banques	1.189.181 71	386.659 87
Débiteurs divers	677.662 15	1.046.990 00
Impôts sur titres	—	144 308 23
Portefeuille	617.523 85	239.559 20
	<u>17.923.718 71</u>	<u>18.939.816 59</u>
PASSIF		
Capital	8.000.000 00	8.000.000 00
Réserve légale	181.616 00	228.600 78
Fonds d'amortissement	2 606.102 15	2.826.429 49
Fonds d'amortissement exc.	1.800.000 00	1.800.000 00
Réserves spéciales	657.328 35	657.328 34
Fonds d'assurances	538.600 00	683.600 00
Primes d'émissions	191.053 10	191.053 10
Coupons	44.716 65	77.067 79

Fournisseurs	11.826 40	—
Compagnie Sambiranaise	353.811 80	368.835 35
Divers	2.243.760 15	3.537.106 55
Report à nouv. de l'ex. préc.	134.876 54	394.747 18
Résultat de l'exercice	1.160.627 79	270.018 00
	<u>17.923.718 71</u>	<u>18.939.816 59</u>

Nous remarquons à l'actif l'augmentation de 172.310 fr. 37 du poste Domaines. Elle est représentée par le prix d'acquisition des deux domaines de Ramomena et de Béfitina-Keli et le coût d'aménagement de certaines parties du domaine.

Une augmentation se constate également sur le poste Constructions et Usines. Elle s'élève à 277.602 fr. 98 et provient d'achat de matériel de distillerie, de machines pour la préparation du café et du cacao et de la construction d'aires pour le séchage.

Le Portefeuille, par contre, se présente en diminution. La raison provient d'une réalisation de valeurs effectuée par la Compagnie et dont le produit net a été porté à l'amortissement d'une partie du portefeuille. Le capital est inchangé. L'augmentation de 2 millions réalisée en mars 1930 ne doit figurer que dans les comptes de l'exercice 1930.

Les neuf premiers mois de l'exercice au 31 décembre 1930 ont donné des résultats à peu près égaux à ceux de l'an dernier. La récolte qui va se faire maintenant s'annonce belle. Son importance compensera en partie la forte baisse subie par la vanille, le cacao et le manioc. De l'avis exprimé par la société, les prix paraissent tendre à se stabiliser.

Quant à la Sambiranaise, filiale de la Nosybéenne qui en assure l'exploitation, son bilan ne sera guère encore qu'un compte d'ordre.

Affaire de moyenne envergure. A à souffrir du malaise provenant de la surproduction des produits agricoles. Sa gestion est très prévoyante. La passation du dividende doit être considérée comme accidentelle.

---

*Annuaire Desfossés*, 1931, p. 1167 :

Compagnie nosybéenne d'industries agricoles

Conseil : P.-E. de Caplane, G. de la Motte Saint-Pierre, A. Chapuis, R. Charbonnel, R. Hacault, G. Treboul, C. du Manoir.

---

Une lettre de M. de La Motte St-Pierre  
(*Madagascar industriel, commercial, agricole*, 8 août 1931).

Domaines de la Motte St-Pierre, Province de Nossi-Bé, Madagascar  
139, bd. Malesherbes, XVII<sup>e</sup>

Paris, le 12 juin 1931

Messieurs les délégués et chers amis,

Encore convalescent d'une longue crise de rhumatisme, je suis encore obligé souvent de manquer des réunions coloniales importantes ; *a fortiori*, il ne peut être question pour moi de prendre part à des banquets.

Je tiens cependant à vous dire tout le regret que j'ai de n'avoir pu, en ces circonstances, me trouver parmi les nombreux membres du Syndicat des maniocs et

fécules de Madagascar qui vous ont manifesté hier, par la voix de leur président, M. Léon Tardieu, la reconnaissance qu'ils vous doivent pour la conviction avec laquelle vous avez défendu victorieusement leurs intérêts.

J'y joins mes félicitations et remerciements de planteur, d'industriel, de [vice-président de la Nosybéenne](#) et de vice-président du Syndicat des planteurs de café qui ont eu, eux aussi, satisfaction, comme j'ai déjà eu l'occasion d'en dire mes remerciements à M. Lassalle.

Veillez agréer, Messieurs les délégués et chers Amis, l'assurance de mes sentiments les plus cordialement distingués et reconnaissants.

Signé : D. de la Motte St-Pierre.

---

COMPAGNIE NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES  
(*Le Journal des débats*, 30 décembre 1931)

L'assemblée ordinaire du 21 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1930 se soldant par un déficit de 2.410.780 francs. Le report bénéficiaire des exercices antérieurs, de 491.124 fr., a été affecté à l'amortissement de la perte ci-dessus, ramenant ainsi le solde débiteur à 1.919.555 francs.

---

Nosybéenne d'Industries agricoles  
(*Le Phare de Majunga*, 25 janvier 1932)

Pour l'exercice 1930, la perte d'exploitation s'est élevée à 1.578.364 francs, alors que les ventes de manioc, sucre, vanille, essences, etc., avaient laissé pour l'exercice précédent un profit brut d'environ 800.000 francs. Après prélèvements pour charges sociales, provisions et amortissements, la perte totale de l'exercice ressorte 2.410.780 francs contre un bénéfice de de 270.048 francs l'an dernier. Cette perte est compensée en partie par le report créditeur des exercices antérieurs qui s'élève à 491.224 francs.

(de l'Agence extérieure et coloniale)

---

Nosybéenne d'Industries Agricoles  
(*Madagascar, industriel, commercial, agricole*, 30 janvier 1932)

L'exercice 1930 dont les comptes seront présentés à l'assemblée du 21 décembre, accuse un déficit de 2.410.000 francs (AEF).

---

Légion d'honneur  
La promotion de l'Exposition coloniale  
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1932)

CHEVALIER

Le Chanoine du Manoir de Juaye (Carl-Joseph). — Administrateur de sociétés. 25 ans 11 mois de services et de pratique professionnelle, dont 20 ans dans les Territoires français d'outre-mer. Colon à Madagascar. Exposant à l'Exposition coloniale de 1931 (Section de Madagascar)

---

COMPAGNIE NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES  
(*La Journée industrielle*, 11 novembre 1932)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1931 se soldant par une perte de 660.164 fr. portant le solde débiteur total à 2.584.234 francs. M. Hacault, administrateur sortant, a été réélu.

---

COMPAGNIE NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES  
(*Le Journal des débats*, 13 novembre 1932)

L'assemblée ordinaire tenue le 10 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1931, qui s'est clôturé par une perte de 660.164 fr., après affectation de 177.406 fr. aux amortissements et de 10.000 fr. à la provision pour créances douteuses.

---

Nosybéenne d'Industries agricoles  
(*Le Phare de Majunga*, 30 novembre 1932)

Les comptes de l'exercice 1931 font ressortir une perte d'exploitation de 43.654 fr. au lieu d'un déficit de 1.578.364 fr. en 1930. Le solde débiteur s'établit à 660.164 francs contre une perte de 2.410.780 francs, ce qui porte le déficit total à 2.579.719 francs.

---

*Gaston Denis Alexandre TREBOUL, président*

Né à Paris, le 12 mars 1860.

Fils de Prosper Denis Treboul, négociant, et de Anna Geneviève LECOMTE.

Marié à Paris, en 1888, avec Léonie Amélie Blanchard, fille d'un des gérants de la Belle Jardinière.

Dont deux fils polytechniciens : Maurice et Roger (marié à Yvonne Giros) et Yvonne, épouse d'Henry Bellouard, polytechnicien, ingénieur du génie maritime.

---

Polytechnicien.

Ingénieur général de 2<sup>e</sup> classe du génie maritime

Représentant de la Banque mutuelle d'études au conseil des

Éts Paul Gadot : appareillage électrique (nov. 1921),

de l'[Électro-Entreprise](#) (mai 1922)

et de la [Compagnie agricole oranaise](#).

---

Commandeur de la Légion d'honneur du 10 juillet 1917.

Décédé à Paris VII<sup>e</sup>, le 9 oct. 1940.

COMPAGNIE NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES.  
(*L'Africain*, 18 décembre 1932)

Tenue sous la présidence de M. Gaston Triboul, l'assemblée ordinaire annuelle vient d'approuver les comptes de l'exercice 1931, qui s'est clôturé par une perte de 660.164 francs, après affectation de 177.406 francs aux amortissements et de 10.000 francs à la provision pour créances douteuses.

Le solde débiteur total est ainsi porté à 2.584.234 francs.

Le rapport signale la baisse continue des produits agricoles coloniaux, dont certains sont même devenus par moments invendables. Dans ces conditions, le conseil s'est efforcé, par des mesures sévères, d'équilibrer autant que possible, et cela sans sacrifier l'avenir, les recettes et les dépenses de l'exploitation.

Mais ces mesures n'ont eu leur plein effet que dans le deuxième semestre de l'exercice.

C'est ce qui explique que les résultats de celui-ci, alourdis par les agios nécessités par les pertes de l'année dernière n'ont pas été aussi favorables qu'ils auraient pu l'être.

Il faut noter cependant que la production a été, dans l'ensemble, nettement en progrès.

La récolte de vanille a été exceptionnelle et a atteint 10.600 kg contre 8.600 en 1930 ; celle de cacao s'est élevée à 20.000 kg ; les cannes à sucre ont donné 8.800 kg, en légère augmentation.

La première production de café a été de 800 kg.

Le manioc est en légère diminution.

Parallèlement à l'amélioration des prix de vente, la société a poursuivi la compression des prix de revient en améliorant son outillage et son organisation commerciale, grâce à laquelle elle a réussi à occuper sur le marché métropolitain une place importante pour la vente du manioc à l'agriculture.

M. Hacault a été réélu administrateur.

*(La Semaine coloniale.)*

---

*Annuaire Desfossés, 1933, p. 1217 :*  
Compagnie nosybéenne d'industries agricoles  
Conseil : G. Treboul, pdt ; G. de la Motte Saint-Pierre, v;-pdt ; M. Chapuis, R. Charbonnel, R. Hacault, P. de Caplane, C. du Manoir.

---

Nosybéenne d'industries agricoles  
*(Le Temps, 11 juillet 1933)*

Du fait de la dévaluation des stocks, le bilan de l'exercice écoulé se soldera par une perte qui ne sera pas inférieure à 1 million.

---

Nosybéenne d'Industries Agricoles  
*(Madagascar industriel, commercial, agricole, 6 septembre 1933).*

Le manioc qui, en 1928, cotait 105 fr., est tombé à 45 fr. à fin décembre 1932, pour atteindre en mai 1933, 35 fr. Il en résulterait, pour la société, une dévaluation de ses stocks entraînant au bilan une perte qui ne serait pas inférieure à 1 million.

---

Nosybéenne d'industries agricoles  
*(Le Temps, 15 octobre 1933)*

L'exercice 1932 a laissé une perte de 1.394.000 francs contre 660.164 francs en 1931.

---

Compagnie nosybéenne d'industries agricoles  
*(Revue générale du froid, novembre 1933)*

Les comptes de l'exercice 1932, soumis à l'assemblée ordinaire du 9 novembre, font apparaître une nouvelle perte de 1.394.000 fr. contre 660.164 fr. pour l'exercice 1931.

Cette perte provient, pour la plus grande partie, de la dévaluation des stocks de manioc, dont les cours sont passés de 65 fr. le quintal en mai 1932-à 35 fr. en mai 1933.

La dévaluation a été faite sur la base approximative des cours de mai 1933, de sorte que l'exercice qui prendra fin le 31 décembre prochain, n'aura probablement pas à subir de perte de ce côté.

En ce qui concerne les autres productions de la société (canne à sucre et vanille), la valeur des stocks n'a pas changé.

---

Nosybéenne d'industries agricoles  
*(Le Temps, 10 novembre 1933)*

~~L'assemblée du 9 novembre a approuvé les comptes de 1932, se soldant par une perte de 1.394.603 francs, portant le déficit total à 3.974.322 francs. Il n'est pas question, pour l'instant, d'une réduction du capital.~~

---

Dans les sociétés  
Cie nosybéenne d'industries agricoles  
(*Madagascar industriel, commercial, agricole*, 17 février 1934).

Au cours de l'exercice 1933, la situation technique agricole de la société est restée satisfaisante, du fait principalement des efforts faits par le conseil en vue de comprimer les dépenses. Les résultats dépendent des cours de réalisation des récoltes.

---

COMPAGNIE NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES  
(*La Journée industrielle*, 6 juillet 1934)

Réunis hier en assemblée ordinaire, tes actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1933 se soldant, après amortissements normaux, par une peine de 592.080 fr. 50 qui vient s'ajouter au déficit antérieur de 3.974.323 francs 44.

M. de Caplane, administrateur sortant, a été réélu.

---

Compagnie nosybéenne d'industries agricoles  
(*Madagascar industriel, commercial, agricole*, 13 février 1935).  
(*La Dépêche de Madagascar*, 2 mars 1935)

Les diverses productions ont atteint en 1934 les chiffres approximatifs suivants, qui marquent à peu près partout une progression :

Manioc, 3.000 tonnes contre 3.900 ; canne à sucre, 11.000 tonnes contre 10.000 tonnes; vanille, 8.000 kg. contre 4.500 kg. ; cacao, 30 tonnes (inch.) ; lemon grass, 9 tonnes, contre 8 tonnes ; café, 25 tonnes contre 19 tonnes ; poivre, 3.000 kg. contre 1.900 kg.

L'exploitation avait laissé en 1933 un bénéfice de 100.703 francs, qui s'était traduit, après amortissements et dotations diverses, par une perte de 592.040 francs. Pour 1934. les résultats seront, comme toujours, fonction des prix de vente, qui, sauf pour la vanille, se maintiennent à des cours très bas. Le niveau du marché des céréales secondaires en France, ne donne pas, pour le moment, d'indice favorable de relèvement.

---

Nosybéenne d'industries agricoles  
(*Le Temps*, 26 mai 1935)

Le bénéfice de l'exercice 1934, soit 112.886 francs, au lieu d'une perte de 592.030 francs en 1933, sera appliqué à l'amortissement du déficit antérieur qui figure au bilan pour 4.566.354 francs.

---

Compagnie nosybéenne d'industries agricoles  
(*La Journée industrielle*, 27 juin 1935)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1934, qui se soldent par un bénéfice net de 112.886 fr. 76, qui a été porté en diminution des pertes des années précédentes, dont le montant se trouvera ainsi ramené à 4.453.467 fr.

Au cours de l'exercice, M. Gaston Treboul, président du conseil d'administration, a donné sa démission. La Compagnie de cultures coloniales, dont le mandat d'administrateur devait expirer en 1938, a été réélue.

---

Fabrication d'un extrait de vanille  
(*La Dépêche de Madagascar*, 13 juillet 1935)

La Compagnie nosybéenne d'industries agricoles à Ambohimena (Nossi-Bé) a l'intention de fabriquer un extrait non alcoolique de vanille sur les lieux de production. Cet extrait serait obtenu par la macération de la vanille dans l'alcool et la distillation, dans des conditions spéciales, du produit liquide ainsi obtenu.

Pour lui permettre cette fabrication dans les conditions normales de prix de revient, elle a demandé le dégrèvement des droits de régie sur les alcools utilisés. Les chambres de commerce ont émis des avis différents sur le sujet.

Certaines d'entre elles ont fait valoir que la sortie des poudres et des extraits de vanille est contraire au principe de la standardisation dont l'application à eu et peut encore avoir une heureuse influence sur les cours. Elles ont souligné en particulier l'inégalité de traitement qui en résulterait pour les exportateurs du produit naturel. Ceux-ci supportent, en effet, ont-elles fait remarquer, des frais supplémentaires résultant de l'observation d'une réglementation très stricte interdisant notamment la sortie des vanilles trop courtes ou avariées alors que les fabricants d'extraits pourraient écouler librement les produits de qualité inférieure après transformation.

Pour marquer davantage l'intérêt qu'elle attache à tout ce qui peut contribuer à améliorer le marché, la Commission consultative des intérêts économiques d'Antalaha, appuyée par l'assemblée consulaire de Tamatave a vivement insisté d'autre part pour que la standardisation des vanilles soi rigoureusement appliquée afin d'éviter l'avalissement des prix.

L'Office central de standardisation, consulté à son tour, s'est associé, dans sa séance du 4 mars 1935, à l'opposition de la Commission consultative d'Antalaha, en raison des répercussions que la fabrication en cause, pourrait avoir pour le produit naturel.

Le décret du 23 novembre 1926 qui a réglementé le régime de l'alcool et des produits alcooliques dans la colonie de Madagascar et Dépendances ne permet d'exempter de la taxe de consommation que les alcools dénaturés ou ceux qui sont utilisés dans la préparation de certains produits pharmaceutiques.

Une modification, à ce texte, sera adressée au Département accompagnée de l'avis de la Commission permanente des Délégations économiques et financières à laquelle il est demandé de vouloir bien se prononcer sur la question.

Il est intéressant de noter les observations faites aux Délégations économiques, et financières.

Lors de la discussion, un membre a fait remarquer très justement qu'il s'agissait d'utiliser un produit qui, sans les avantages qu'on peut concéder à la fabrication, ne pourrait sortir de la colonie. En outre, il a fait remarquer qu'il y avait intérêt à favoriser

une industrie naissante et que, d'une manière plus générale, on devait favoriser l'exportation des richesses sous une forme quelconque.

Les producteurs d'Antalaha prétendent que bien que la standardisation les astreignent à des règles sévères, ils sont tous d'accord pour le maintien du conditionnement actuel, qui a eu et peut avoir encore de très bons résultats.- Il apparaît que cette région étant la plus grosse productrice de l'île, elle est donc fondée à émettre, en la circonstance, un avis très favorisé.

---

COMPAGNIE NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES  
(*Le Temps*, 16 juin 1936)

Le bilan au 31 décembre 1935 se solde, après 1.169.253 francs d'amortissements, par un bénéfice de 25.601 francs contre 112.886 francs en 1934

---

Informations et communiqués  
NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES  
(*La Journée industrielle*, 16 juin 1936)  
(*Le Journal des débats*, 24 juin 1936)

Les comptes de 1935 se soldent par un bénéfice net de 35.601 fr. contre 112.886 fr. pour l'exercice précédent. Le bénéfice viendra en déduction de la perte antérieure qui se trouvera ainsi ramenée à 4 millions 427.865 fr.

---

COMPAGNIE NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES  
(*Le Temps*, 8 juillet 1936)

L'assemblée du 6 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1935 qui ont fait ressortir un bénéfice de 25.601 francs. Ce bénéfice est venu en déduction des pertes antérieures qui se trouvent ainsi ramenées à 4.427.865 francs.

Le président a déclaré que l'exercice en cours se présentait sous des auspices plus favorables que le précédent du fait de la hausse des cours des produits.

---

AEC 1937/629 — Cie nosybéenne d'industries agricoles,  
7, rue de Surène, PARIS (8<sup>e</sup>).

Tél. : Anjou 50-50. — Télég. : Nosybéenne-Paris. — © : Lieber, Cogef Lugagne 1923.

Capital. — Société anon., fondée le 6 août 1909, 10.000.000 fr. en 20.000 actions de 500 fr. (Capital autorisé : 25 millions). — Dividendes : 1924, 80 fr. ; 1925, 80 fr. ;

1926, 70 fr. ; 1927, 35 fr. ; 1928, 40 fr. ; 1929, 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, néant.

Objet. — Culture, préparation, dessiccation ou transformation de tous produits agricoles coloniaux, particulièrement du manioc, de la canne à sucre, de la vanille, des plantes à parfums, du café, cacao. — A acquis en 1925 les domaines de la Société anon. française du Sambirano et, en 1926, par voie d'apport, l'actif de la Société agricole du Sambirano, puis, en 1928, ceux de l'Ankaratra au Sambirano. Ces acquisitions portent l'étendue de son domaine à plus de 7.000 hectares. Sièges des

exploitations Ambohiména, Androhibé, Antsiamala et usines à Ambohiména, Mahogo, Ankify (district d'Ambanja). — Adresse postale : par Ambanja (province de NossiBé).

Exp. — Manioc, sucre, rhum, vanille, essences à parfums, café, cacao.

Conseil. — MM. Pierre de Caplane, présid. ; G. de la Motte Saint-Pierre, vice-présid. ; Henri Chapuis, Raoul Charbonnel, Cie des Cultures coloniales S. A., Raoul Hacault, admin. ; Carl du Manoir, admin.-délégué à la colonie.

---

*Annuaire Desfossés*, 1937, p. 1366 :

Compagnie nosybéenne d'industries agricoles

Conseil : P. de Caplane, pdt ; G. de la Motte Saint-Pierre, v;-pdt ; H. Chapuis, R. Charbonnel, R. Hacault, C. du Manoir, Cie des Cultures coloniales.

Commissaire des comptes : C. Marion, J. Potier ; suppléant : E. Lassalle.

Service financier : Banque intermédiaire de Paris.

---

Compagnie nosybéenne d'industries agricoles  
(*La Journée industrielle*, 24 mars 1937)

Siège transféré du 6, rue Pierre-Haret au 7, rue de Surène, à Paris.

---

NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES  
(*Le Journal des débats*, 16 juin 1937)

Après 163.000 fr. d'amortissements, les comptes de l'exercice 1936 se soldent par un bénéfice de 1.125.704 fr. Pour l'exercice 1935, le bénéfice s'était chiffré à 25.601 fr. après 154.349 fr. d'amortissements. Le conseil proposera de porter le bénéfice de l'exercice en déduction du solde débiteur antérieur, qui se trouvera ainsi ramené à 3.302.160 francs.

---

COMPAGNIE NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES  
(*La Journée industrielle*, 8 juillet 1937)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice qui font apparaître un solde bénéficiaire net de 1.125.704 fr. Il a été porté en diminution des pertes antérieures, dont le montant se trouve ramené à 3.302.160 francs.

Dans son rapport, le conseil indique que le solde bénéficiaire est dû au fait que, la production de l'année ayant été normale, il y a eu en 1936 pour la plupart des produits agricoles une hausse sensible des prix de vente. Ce résultat a été obtenu aussi grâce à la polyculture pratiquée par la société.

M. du Manoir, administrateur sortant, a été réélu

---

COMPAGNIE NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES  
(*La Journée industrielle*, 9 juillet 1939)

Réunies le 5 juillet en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1938, accusant, après amortissements, un bénéfice de 1 693 527 fr., qui vient en déduction des pertes antérieures, ainsi ramenés à 89.019 francs.

La nomination de M. H. de Caplane, en qualité d'administrateur, a été ratifiée.

---

*Annuaire Desfossés*, 1940, p. 1835 :

Compagnie nosybéenne d'industries agricoles

Conseil : P. de Caplane, pdt ; G. de la Motte Saint-Pierre, v;-pdt ; H. Chapuis, R. Charbonnel, R. Hacault, Cie des Cultures coloniales, H. de Caplane.

Commissaire des comptes : C. Marion, J. Potier ; suppléant : E. Lassalle.

Service financier : Banque intermédiaire de Paris.

---

#### DEUILS

Léon Tardieu

(*Le Figaro*, 5 octobre 1940)

Nous apprenons la mort de M. Léon Tardieu, directeur de la Compagnie Nosybéenne de Madagascar, survenue à Croix-Valmer (Var) le 5 septembre. L'inhumation aura lieu ultérieurement à Valréas (Vaucluse).

---

#### COMPAGNIE NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES

(*Paris municipal, judiciaire et financier*, 23 janvier 1943)

En raison des circonstances actuelles qui retardent considérablement les transmissions postales, le conseil d'administration de la Compagnie Nosybéenne d'Industries Agricoles, 7, rue de Surène, Paris, a, dans sa séance du 13 janvier 1944 décidé de reporter au 18 février 1944 la date de clôture des souscriptions à l'augmentation de capital actuellement en cours.

---

Compagnie nosybéenne d'industries agricoles

(*Le Journal*, 11 octobre 1943)

Les résultats de l'exercice 1941 présentant un bénéfice de 3.015.000 francs contre 1.292.396 fr. pour 1940, le conseil envisage de proposer à l'assemblée qu'il convoquera prochainement la répartition d'un dividende de 6 %, le premier depuis 1928.

---

#### COMPAGNIE NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES

Siège social : 7, rue de Surène, Paris

(*Paris municipal, judiciaire et financier*, 12 décembre 1943)

Augmentation de capital de 5.000.000 de fr. par émission de 10.000 actions de 500 francs nominal émises à 550 francs.

Souscription ouverte du 15 décembre 1943 au 25 janvier 1944 aux guichets de la B.N.C.I. contre remise du coupon 26.

Libération de la souscription : 1/4 du nominal, plus la totalité de la prime.  
Augmentation réservée par priorité aux anciens actionnaires : une action nouvelle pour deux actions anciennes, les droits des actionnaires empêchés étant réservés.  
B.A.L.O. du 22 novembre 1943.

---

Justice  
Assesseurs des cours criminelles  
(*Le Journal officiel de Madagascar et dépendances*, 22 janvier 1944)

NOSSI-BÉ  
5° du Manoir, directeur de la Compagnie Nosybéenne ;

---

DEUILS  
(*Le Matin*, 14 juin 1944)

On annonce la mort de M. P.-E. de Caplane, président de la Participation coloniale et industrielle\*, de la Cie commerciale de l'A.-E.F. [CCAEF\*], administrateur de la Cie nosybéenne d'industries agricoles, des sociétés Cultures et bananeraies du Kin-San\*, Procédés industriels et charbons actifs, Mines de Dielette\*, et Jardin d'Acclimatation, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1914-18, décédé muni des sacrements de l'Église à l'âge de 67 ans. Ses obsèques auront lieu demain jeudi, à 11 heures, chapelle paroissiale de Raymond-Poincaré, où l'on se réunira.

Cet avis tient lieu de faire-part.

---

*Annuaire Desfossés*, 1945, p. 1867 :  
Compagnie nosybéenne d'industries agricoles  
Conseil : P. de Caplane, pdt ; A. Charbonnel, A. Gougaud, R. Hacault, Cie des Cultures coloniales, Société Produits agricoles tropicaux..  
Commissaire des comptes : C. Marion, J. Potier ; suppléant : E. Lassalle.  
Service financier : Banque intermédiaire de Paris.

---

*Annuaire Desfossés*, 1948, p. 2177 :  
Compagnie nosybéenne d'industries agricoles  
Conseil : P. de Caplane, pdt ; A. Charbonnel, A. Gougaud, R. Hacault, Cie des Cultures coloniales, Société Produits agricoles tropicaux..  
Commissaire des comptes : C. Marion, J. Potier ; suppléant : E. Lassalle.  
Service financier : Banque intermédiaire de Paris.

---

AEC 1951-717 — Cie nosybéenne d'industries agricoles,  
7, rue de Surène, PARIS (8<sup>e</sup>)[divers La Motte Saint-Pierre].  
Capital. — Société anon., 6 août 1909, 15.229.000 fr. en 30.458 act. de 500 fr.  
Dividendes : 1947, 80 fr. ; 1948, 100 fr.  
Objet. — Culture, préparation, dessication ou transformation de tous produits agricoles coloniaux, particulièrement du manioc, de la canne à sucre, de la vanille. — A acquis. en 1925, les domaines de la Société anon. française du Sambirano [erreur : Société agricole du Sambirano] et, en 1926, par voie d'apport, l'actif de la Société

agricole du Sambirano puis, en 1928, ceux de l'Ankaratra au Sambirano. Ces acquisitions portent l'étendue de son domaine à plus de 7.000 hectares. La Cie Nosybéenne exploite ce domaine en association avec la Cie de cultures coloniales (Voir notice n° 713).

Sièges des exploitations : Ambohiména, Andronibé, Antsiamala et usines à Ambohiména, Mahogo (district d'Amбанja). — Adresse postale : Ambohiména par Amбанja (Madagascar).

Exp. — Manioc, sucre, rhum, vanille, essences à parfums, café cacao, poivre.

Conseil. — MM. Raoul Hacault [dès 1922], présid. ; Olivier de la Motte-Saint-Pierre, admin.dir. gén. ; Henri de Caplane, André Charbonnel [succ. de Raoul], J.-A. Gougaud, Société Produits agricoles tropicaux, admin.

---

*Annuaire Desfossés*, 1953, p. 1797 :

Compagnie nosybéenne d'industries agricoles

Conseil : R. Hacault, pdt ; H. de Caplane, A. Gougaud, O. de la Motte-Saint-Pierre, Société Produits agricoles tropicaux..

Commissaire des comptes : C. Marion, J. Potier.

Service financier : B.N.C.I.

---

#### Valeurs coloniales

(*L'Information financière, économique et politique*, 17 janvier 1953)

La COMPAGNIE NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES exploite, en association avec la COMPAGNIE DES CULTURES COLONIALES, un domaine d'environ 10.000 ha dans le district d'Ambanna (Madagascar). Elle possède en outre trois usines destinées à comprimer [sic] le manioc et à distiller certaines essences, des magasins, un réseau de voies ferrées, des embarcadères et une flottille à Antsahampano. Capital : 15.227.500 fr. en 6.091 actions de 2.500 fr. Dernier bénéfice : 631.624 fr., reporté à nouveau.

Dernier cours : 310.

---

Environ 7.000 ha répartis en une dizaine d'exploitations le long du Sambirano. Plantations de cannes à sucre apportées à la Cie agricole et sucrière de Nossi-Bé.

---

#### Cie nosybéenne d'industries agricoles [Desfossés, 1956/1787]

Hacault (Raoul), 395 (Cie intern. des wagons-citernes), 1491 (Celluloïd Petitcollin Oyonnithé), 1787 (pdt Nosybéenne d'indus. agric.).

Caplane (Henri de)(pdg Bananeraie du Kin San, Guinée), 572 (Huelva copper), 1772 (adm. et secr. gén. à Paris Comm. AEF), 1787 (Nosybéenne d'indus. agric.).

Gougaud (A.), 1787 (Nosybéenne d'indus. agric.).

La Motte-Saint-Pierre (O. de), 485 (Port de Salonique), 1787 (Nosybéenne d'indus. agric.).

*Produits agricoles tropicaux* [adm. de la Cie de cultures coloniales], 1787 (Nosybéenne d'indus. agric.), 1835 (Agric. et sucrière de Nossi-Bé).

Cunin, 670 (comm. cptes Graphites Sahanavo), 890 (Métallurg. du Nickel), 902 (comm. cptes Gilby-Fofor), 1516 (comm. cptes Fabrikoïd), 1746 (comm. cptes Optorg), 1774 (comm. cptes Cottonaf), 1787 (Nosybéenne d'indus. agric.).

Mulquin (Paul *Carlos*)(ép. Marie-Thérèse Longepierre)(comm. cptes), 36 (Urbaine-Vie), 69 (Urbaine-Seine), 90 (Urbaine-Complémentaire), 221 (Sudameris), 453 (comm. cptes Cie africaine d'armement), 459 (comm. cptes suppl. Auxiliaire de navigation), 474 (commission vérif. cptes Suez), 570 (comm. cptes Minemet), 651 (Asturienne), 727 (Finarep), 1449 (St-Gobain), 1707 (comm. cptes Gén. Ind. textiles), 1721 (Cie gén. colonies), 1787 (Nosybéenne d'indus. agric.), 1935 (GH Mumm), 2118 (BHV), 2202 (Impr. Georges Lang).

Café, cacao, poivre, huiles essentielles.

CAPITAL SOCIAL — 15.227.500 fr., divisé en 6.091 actions de 2.500 fr. A l'origine, 200.000 fr. Porté en 1912 à 400.000 fr. ; en juin 1919 à 800.000 fr.; en juillet 1920 à 3.600.000 fr. En janvier 1923, le capital réduit à 1.800.000 fr., porté en février 1923 à 3 millions de fr. En juillet 1923, les 30.000 actions, qui étaient alors au nominal de 100 fr., furent échangées contre 6.000 actions de 500 fr. ; en août 1924, le capital fut porté à 3.600.000 fr. ; élevé en 1926 à 4.375.000 fr., puis à 5,500.000 fr.; en décembre 1927 à 8 millions, en févr. 1930 à 10 millions par l'émission à 525 fr. de 4.000 actions nouvelles de 500 fr. (1 pour 4, coupon n° 24) et à 15 millions en 1944 par l'émission à 550 fr. de 10.000 actions nouvelles (1 pour 2), jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1944. Porté en 1947 à 15.229.000 fr. par l'émission à 550 fr. de 458 actions de 500 fr. (actionnaires empêchés).

Ramené à 15.227.500 fr. par rachat de 3 actions. Regroupement en titres de 2.500 fr. à partir du 29 octobre 1951.

en milliers de \$	Bénéfice nets	Dividende total
1943	1.590	—
1944	1.936	1.345
1945	5.367	2.670
1946	4.719	1.675
1947	17.228	3.746
1948-49	12.853	4.009
1949-50	10.339	3.991
1950-51	631	—
1951-52	-1.129	—
1952-53	522	—
1953-54	2.563	—
1954-55 (30/9)		

1968 : rachat par la CAIM et Bourdillon.

NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES  
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 novembre 1956)

Les comptes des exercices 1954-1955 et 1955-1956 se soldent, après des amortissements équivalents à ceux des exercices précédents, respectivement par un bénéfice de 94.790 fr. et par une perte de 2.539.014 fr., qui seront reportés à nouveau.

La Compagnie Nosybéenne d'Industries agricoles

(in Francis KOERNER, professeur agrégé d'histoire,  
LA COLONISATION AGRICOLE DU NORD-OUEST DE MADAGASCAR (1914-1967)  
Sociétés agricoles — Réserves et périmètres de colonisation  
(*Revue économique de Madagascar*, tome 3-4, 1968)

Cette société anonyme fut fondée en août 1909. Au départ, son capital fut fixé à 200.000 francs divisé en 2.000 actions de 100 francs, puis porté à 400.000 francs en 1912<sup>12</sup>. La Compagnie était d'abord conçue comme une société industrielle destinée à transformer, dans son usine d'Ambanja, les produits agricoles du Sambirano, particulièrement le manioc. Par la suite, elle acquit elle-même des terres et possédait, en 1933, 583 ha à titre définitif et 320 ha à titre provisoire. En 1936, au moment de la reprise économique, elle produisait 12.800 tonnes de sucre, 3.900 tonnes de manioc, 4.700 kg de vanille, 8.000 kg de poivre, 45 tonnes de cacao et 50 tonnes de café. L'évolution des bénéfices et des pertes révèle un certain marasme entre 1930 et 1935. Elle a été, avec 8.500 h. de terre, la société la plus importante du Sambirano, jusqu'en 1967<sup>13</sup>.

---

1976 : nationalisation.

---

<sup>12</sup> Siège social, 9 rue Pillet-Will, Paris. Conseil d'administration : Dybowski, Chapuis, Hattu, de la Motte Saint-Pierre, Thibaud et Tardieu, administrateur directeur commercial.

<sup>13</sup> La société vient d'être rachetée par la Compagnie agricole et industrielle de Madagascar (C.A.I.M.) et le groupe Bourdillon.